

SECONDE ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Pour les deux parties de l'épreuve :

- Temps de préparation : 3 h 00
- Temps de passation : 1 h 15
- Note totale sur : 100 points

Deuxième partie : **Situation Professionnelle Inscrite dans le Fonctionnement de l'École Primaire**

Temps de passation : 45 min. – note sur 60 points

1 – Exposé du candidat : 15 min. – note sur 20 points

2 – Entretien avec le jury : 30 min. – note sur 40 points

N° du SUJET : 1

Intitulé : enseignement d'une langue vivante étrangère ou régionale à l'école primaire

Références du dossier

Document 1 : Education.gouv.fr, « *Les langues vivantes étrangères et régionales* », MENESR, mise à jour 09/2016, <http://www.education.gouv.fr/cid206/les-langues-vivantes-etrangees.html>

Document 2 : Eduscol, « *CECRL : le Cadre européen commun de référence pour les langues* », MENESR, mise à jour 18/11/2014, <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference-ecr.html>

Document 3 : programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4), Bulletin Officiel spécial n°11 du 26-11-2015, Journal Officiel du 24-11-2015, MENESR (extraits)

Document 4 : AUDIN Line, table ronde APLV (Association des professeurs de langues vivantes) - L'Étudiant sur les langues à l'école primaire, Paris, février 2011 (extraits)

Document 5 : KERVRAN Martine, FRABOUL Juliette, MOREL Gilles, Snap Dragon projets culturels pour l'apprentissage de l'anglais, CRDP de Bretagne, 2012 (extraits pages 39 et 46)

Questions

- Quels sont les enjeux de l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école ? Quels sont les freins pédagogiques rencontrés ?

- À partir des documents fournis, quelles démarches vous semblent pertinentes dans le cadre de l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école ?

- Dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 3, quels leviers pouvez-vous identifier pour favoriser la continuité des apprentissages en langue vivante ?

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES – Session 2017

SECONDE ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION – 2 ^{ème} partie	45 min.	SUJET N° 1 Page d'en tête
Situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire		

Document 1 : Education.gouv.fr, « Les langues vivantes étrangères et régionales », MENESR, mise à jour 09/2016, <http://www.education.gouv.fr/cid206/les-langues-vivantes-etrangees.html>

L'amélioration des compétences en langues vivantes des élèves français est une priorité car leur maîtrise constitue un atout pour l'avenir. L'apprentissage des langues tient en effet une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde. Il favorise également l'employabilité des jeunes en France et à l'étranger.

(...) C'est parce que la maîtrise des langues vivantes est un atout pour l'avenir que la première langue vivante est apprise dès le cours préparatoire et la deuxième langue vivante dès la classe de cinquième depuis la rentrée 2016.

(...) Les nouveaux programmes d'enseignement de langues vivantes, entrés en vigueur à la rentrée 2016, sont conçus par cycle et proposent un cadre commun pour l'ensemble des langues vivantes étrangères et régionales. Adossés au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), ils déclinent les compétences travaillées, les activités langagières ainsi que les connaissances culturelles et linguistiques.

Ces nouveaux programmes communs aux trois cycles de la scolarité obligatoire favorisent une meilleure lisibilité pour les enseignants polyvalents du premier degré et permettent de concevoir plus aisément un enseignement progressif. L'accent mis sur la prise en compte des acquis des élèves tout au long de leur scolarité obligatoire afin de conforter leur motivation, la mise en confiance pour susciter leur envie et le plaisir d'apprendre les langues vivantes ainsi que sur la progressivité des attendus est un gage de réussite pour un meilleur apprentissage des langues vivantes. Ils participent également à la construction de la citoyenneté.

À l'école maternelle

C'est à l'école maternelle que les élèves forgent leurs premières compétences langagières. À trois, quatre et cinq ans, l'oreille est sensible aux différences de prononciation. C'est aussi à cet âge que se fixe la façon de prononcer et d'articuler, et que les enfants ont le plus de facilité à reproduire des sons nouveaux. Au cours de cette période, les références culturelles, lexicales et phonologiques, qui serviront d'appui à l'apprentissage de la langue, se déterminent naturellement.

L'enseignant prépare les enfants aux séances d'apprentissage du CP :

- en leur faisant entendre une autre langue,
- par le chant et les comptines,
- en leur proposant de petites interactions verbales.

À l'école élémentaire

Une langue vivante est enseignée une heure et demie par semaine aux élèves de l'école élémentaire. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de la République précise que "*tout élève bénéficie, dès le début de sa scolarité obligatoire, de l'enseignement d'une langue vivante étrangère*" et que "*l'enseignement de langue vivante sera désormais obligatoire dès le CP*".

Le lien école - collège

À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent avoir acquis le niveau A1 du CECRL, c'est-à-dire être capables de communiquer simplement avec un interlocuteur qui parle distinctement. Pour une meilleure continuité des apprentissages entre l'école élémentaire et le collège, les équipes enseignantes du premier et du second degrés sont amenées à travailler en commun sur les acquis du niveau A1 avant l'entrée en sixième. Les professeurs du collège abordent ainsi le plus tôt possible l'acquisition du niveau A2, sans recommencer ce qui a été vu à l'école.

Document 2 : Eduscol, « CECRL : le Cadre européen commun de référence pour les langues », MENESR, mise à jour 18/11/2014, <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference-cecrl.html>

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) est le fruit de plusieurs années de recherche linguistique menée par des experts des Etats membres du Conseil de l'Europe. Publié en 2001, il constitue une approche totalement nouvelle qui a pour but de repenser les objectifs et les méthodes d'enseignement des langues et, surtout, il fournit une base commune pour la conception de programmes, de diplômes et de certificats. En ce sens, il est susceptible de favoriser la mobilité éducative et professionnelle. (...)

L'expression d'activité de communication langagière, empruntée à la terminologie utilisée dans le texte du Cadre européen commun de référence pour les langues, est à entendre dans le sens que l'on donne habituellement à compétence : compréhension de l'oral, expression orale en continu, interaction orale, compréhension de l'écrit, expression écrite. Ainsi parlera-t-on désormais de « groupes d'activité de communication langagière » au lieu de « groupes de compétence ». (...)

La tâche est à relier à la théorie de l'approche actionnelle du cadre au sens de réalisation de quelque chose, d'accomplissement en termes d'actions. Autrement dit, l'usage de la langue n'est pas dissocié des actions accomplies par celui qui est à la fois locuteur et acteur social. Ceci peut aller du plus pragmatique (monter un meuble en suivant une notice) au plus conceptuel (écrire un livre, un argumentaire, emporter la décision dans une négociation).

Document 3 : Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4), Bulletin Officiel spécial n°11 du 26-11-2015, Journal Officiel du 24-11-2015, MENESR (extraits)

Au cycle 3, l'enseignement de la langue vivante étrangère ou régionale vise l'acquisition de compétences et de connaissances qui permettent l'usage plus assuré et plus efficace d'une langue autre que la langue française. Des situations de communication adaptées à l'âge, aux capacités cognitives, aux intérêts des élèves, contribuent à la construction de connaissances langagières, permettant d'atteindre le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières. Il s'agit pour tous les élèves d'atteindre au moins le niveau A1 du CECRL dans les cinq activités langagières. Les activités proposées ne se limitent pas au niveau A1 car le niveau A2 peut être atteint par un grand nombre d'élèves dans plusieurs activités langagières. (...) Il convient de garder à l'esprit l'âge des élèves du cycle 3 dans le choix des contenus culturels et linguistiques.

Des connaissances linguistiques et des connaissances relatives aux modes de vie et à la culture du ou des pays ou de la région où est parlée la langue confortent cet usage. C'est l'exposition régulière et quotidienne à la langue qui favorise les progrès des élèves ; son utilisation en contexte donne du sens aux acquisitions. (...)

Indissociable de l'apprentissage de la langue, l'élargissement des repères culturels favorise la prise de conscience de certaines différences, développe curiosité et envie de communiquer. Les contacts avec les écoles des pays ou des régions concernés, les ressources offertes par la messagerie électronique, l'exploitation de documents audiovisuels contribuent à découvrir des espaces de plus en plus larges et de plus en plus lointains et à développer le sens du relatif, l'esprit critique, l'altérité.

Document 4 : AUDIN Line, table ronde APLV (Association des professeurs de langues vivantes) - L'Étudiant sur les langues à l'école primaire, Paris, février 2011 (extraits)

(...) L'école primaire a été le théâtre d'un véritable bouleversement au cours de ces vingt dernières années. L'enjeu était de taille puisqu'il s'agissait de transformer radicalement le cursus de l'élève en LE en avançant l'âge d'apprentissage.

Petit rappel historique : entre 1989 et 2003, les ministres se succèdent et instaurent tous, selon des modalités et des appellations différentes, l'apprentissage de la LE à l'école. Après la période d'expérimentation contrôlée en CM1-CM2, la généralisation de l'introduction d'une LE à l'école primaire s'accélère : dans les années 1998-2003, la LE gagne enfin ses galons à l'école primaire : elle y devient discipline à part entière. Dès lors, il n'est plus question d'initiation ou de sensibilisation aux langues étrangères, mais bien d'un véritable enseignement.

(...) D'un point de vue quantitatif, pari réussi : le nombre d'élèves ayant bénéficié d'un enseignement suivi de langue étrangère avant le collège n'a cessé de croître. De même que le nombre d'années consécutives d'un enseignement d'une même langue pour un élève donné. Pourtant, au fil des ans, il a bien fallu se rendre à l'évidence. L'avancement de l'âge d'apprentissage d'une LE ne s'est pas traduit par une amélioration du niveau de langue en début de 6^{ème}.

Les acquis des élèves, surtout lexicaux, se résument à quelques thèmes (couleurs, animaux, nourriture, nombres, ...) où chaque mot renvoie à une référence simple et concrète. A cela s'ajoutent quelques expressions apprises en blocs et associées à des situations de classes ritualisées (dire la date, se présenter, donner son âge ou le demander au camarade, dire qu'on aime le football ou le coca, qu'on a un chat...). Acquis réels mais trop sélectifs, atomisés et surtout trop approximatifs pour servir d'appuis solides à de nouveaux apprentissages en 6^{ème}.

Que se passe-t-il ensuite ? En 6^{ème} est-on plus efficace ? Les résultats de nos travaux INRP récents sur l'anglais en 6^{ème} de même que les évaluations nationales et internationales montrent qu'on ne fait pas beaucoup mieux malgré les enjeux à court et plus long termes. (...)

En milieu naturel, grâce à la multitude de situations de communication auxquelles il est confronté, l'apprenant, même sans activité explicite d'apprentissage, met en œuvre des processus inconscients de structuration des données linguistiques qu'il reçoit : cette structuration est rendue possible par l'activité intense de l'apprenant, son implication, la multiplicité des contacts avec la LE, le volume très important du temps d'exposition à la langue.

London Zoo

PROJET ACTIONNEL

Créer son propre plan de zoo pour jouer à un jeu de plateau : *the zoo game*.

PRÉ-REQUIS

Les chiffres de 1 à 5, le repérage sur quadrillage.

Étape 1

Découverte d'un document écrit authentique : le plan du zoo de Londres.

Étape 2

Jeu de repérage sur quadrillage et apprentissage d'une comptine.

Étape 3

Apprentissage lexical et trace écrite.

Étape 4

Jeu par paires : *the zoo game*.

ÉTAPE 4

Jeu par paires : *the zoo game*

→ Objectifs


Capacités

- Comprendre, réagir et parler en interaction orale : répondre à des questions et en poser.

Formulations

Where are the zebras? In B3.


MATÉRIEL


 Cédérom : *the zoo game*.



DÉROULEMENT

Jeu du zoo

—  par deux —

 Ce jeu est construit sur le principe de l'information manquante (*information gap*) : un élève ou groupe d'élèves est en possession d'informations que l'autre doit chercher à obtenir en posant des questions.

Ici, chaque élève dispose de deux grilles vierges symbolisant les plans du zoo, ainsi que de huit vignettes d'animaux. Sur la grille A *My zoo*, il constitue son propre plan de zoo en plaçant ses animaux dans les cases de son choix. Sur la grille B, il doit reconstituer le zoo de son camarade, *My friend's zoo*, en posant la question *Where are...?* et en plaçant les animaux selon les réponses données.

À la fin de la partie, les deux élèves vérifient chacun qu'ils ont bien pu reconstituer le zoo de leur camarade. Il est préférable de ne pas faire coller les étiquettes, afin que les élèves puissent rejouer autant de fois qu'il leur plaira.